



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	10	3

**OBJET : 01-1 - BOULEVARD DE  
LA PINÈDE - PARCELLE CO 179 /  
256 POUR 56 M<sup>2</sup> ENVIRON -  
ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE  
D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AUPRES  
DE LA PROPRIÉTÉ SCI MÉDITERRANÉE /**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

44042

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 10 FEV. 2012

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 14 FEV. 2012

Pour le Maire,

Par délégation du Maire,  
Ministre chargé des Affaires européennes,  
L'attaché municipal,  
  
Anthony CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 3 février 2012

Le vendredi 3 février 2012 à 14h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 27/01/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

#### Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Jean-Pierre GONZALEZ  
M. Alain BIGNONNEAU à M. Patrick DULBECCO  
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI  
Mme Carine CURTET à M. Matthieu GILLI  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN  
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI  
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE  
M. Gérard PIEL à Mlle Cécile DUMAS  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** Mme Edith LHEUREUX, Mlle Pierrette RAVEL, M. Gérard MOLINE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

01-1 - BOULEVARD DE LA PINÈDE - PARCELLE CO 179 / 256 POUR 56 M<sup>2</sup> ENVIRON - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AUPRES DE LA PROPRIÉTÉ SCI MÉDITERRANÉE

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

La société civile immobilière MÉDITERRANÉE a réalisé un immeuble sur les parcelles cadastrées CO 179 et 256 sise boulevard de la Pinède laissant un délaissé de voirie d'environ 56 m<sup>2</sup>.

La SCI MEDITERRANEE ou ses ayants droits, n'ayant pas vocation à entretenir, maintenir en état, faire acte de police ou assurer l'éclairage d'un espace intégré dans le domaine public communal, a proposé par courrier du 5 janvier 2012, de céder à l'euro symbolique à la Commune ledit délaissé.

Dans le cadre de l'incorporation dans le domaine public de ce délaissé de voirie, les travaux consistent à réaliser l'aménagement chaussée et trottoir pour un coût estimé à 11.200 euros, le propriétaire ayant réalisé à l'alignement futur la clôture.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **APPROUVE** l'acquisition d'une emprise de 56 m<sup>2</sup> cadastrée section CO 179 et 256 à l'euro symbolique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir ;
- **DIT** que les dépenses d'enregistrement de l'acte relatives à cette acquisition seront imputées sur les crédits du BP 2012.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,  
Ministre chargé des Affaires européennes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : DCM N.01-1 - BOULEVARD DE LA PINÈDE - PARCELLE CO 179 / 256 POUR 56 M<sup>2</sup> ENVIRON - ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AUPRES DE LA PROPRIÉTÉ SCI MÉDITERRANÉE -

Date de transmission de l'acte : 14/02/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 14/02/2012

Numéro de l'acte : DCM440-12 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20120203-DCM440-12-DE

Date de décision : 03/02/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions